

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

**AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE RAPPORT PRÉLIMINAIRE
ET LA PROPOSITION D'UNE NOUVELLE DÉLIMITATION
DE LA NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE**

**Mémoire présenté par Pascal Russell
Maire de Waterloo
Circonscription de Shefford**

Ville de Waterloo
417, de la Cour C.P. 50
Waterloo (Québec)
J0E 2N0
(450)539-2282 Ext. 223

Le jeudi 8 mai 2008
Audience Publique
Sherbrooke (Québec)

INTRODUCTION

Je me souviendrai toujours du mercredi 12 mars 2008, jour de dépôt du projet de refonte de la carte électorale, présenté par la CRE, qui prévoit le redécoupage de 86 des 125 circonscriptions du Québec. Cette dernière est la plus ambitieuse des 30 dernières années. La révision de la carte électorale est nécessaire car, en vertu de la loi actuelle, 7 circonscriptions comptent trop d'électeurs et 13 en ont trop peu. Face à cette iniquité, on veut remodeler la carte électorale de façon à équilibrer les représentativités.

Le geste est, de prime abord, fort louable mais, en y regardant de près, c'est une réforme empoisonnée, spécialement pour les régions éloignées qui se verront diminuées dans la représentativité au Parlement, au profit d'une augmentation de députés représentant le Grand Montréal et, sans oublier la disparition de ma circonscription, soit celle de Shefford. Les véritables victimes seront les électeurs et les électrices des régions telles que: Shefford, Gaspésie, Bas du Fleuve, Abitibi, Côte Nord, Ungava, etc... qui devront parcourir une plus grande distance, ou attendre plus longtemps que présentement, pour avoir accès à leur député.

Est-ce acceptable ou allons-nous, citoyens du Québec, faire l'autruche en se disant que tant que ce n'est pas dans ma cour? Les refontes des cartes électorales ont toujours soulevé des remous et l'opposition de nombreux députés. En 1992 et 1998, les élus de l'Assemblée Nationale avaient adopté des lois pour rejeter les cartes électorales proposées par la CRE; la carte électorale était alors demeurée inchangée.

La réforme de la carte électorale que s'apprête à faire le gouvernement ne règlera rien au problème de représentation des régions; les tendances démographiques sont là pour demeurer. La seule solution pour les régions est dans une réforme globale, qui leur donne une place réelle et qui leur permet de défendre leurs priorités en tant que régions.

Il faut maintenant que l'ensemble des partis se concertent sur un nouveau mode de scrutin et prennent des engagements face à la population.

RÉFLEXIONS POUR LE PROCESSUS DE REVISION

HISTORIQUE :

Voici l'étendue historique du débat qui mènera à la liposuction et finalement, l'ablation du Comté de Shefford, advenant l'adoption du projet de réforme de la carte électorale proposée. Selon ce qui est prévu, cette suppression se ferait au profit du comté de Johnson et d'un nouveau comté qui correspondrait aux limites de la ville de Granby.

Mon Comté de Shefford sert d'enracinement électoral depuis la création du comté du même nom, en 1829. Ainsi, pour la première fois, les citoyens de la région ont pu exercer le droit d'élire leurs représentants à l'Assemblée législative du Bas-Canada. Le comté de Shefford se trouve donc lié intimement à la constitution de l'exercice démocratique en région.

Au tout début, le comté de Shefford régissait un vaste territoire formé des townships (cantons) de Shefford, Waterloo, Granby, Milton, Roxton, Stukely, Ély, Brome et Farnham-Est. Une première amputation survient au milieu des années 1850, lorsque la création du comté de Brome arrache les cantons de Brome et de Farnham-Est au comté de Shefford, donnant à ce dernier les dimensions qui restent les siennes jusqu'à la réforme de la carte électorale de 1972. Cette réforme resserrait le comté de Shefford autour de Granby et cédait une partie du territoire retranché au nouveau comté de Johnson, nommé en mémoire du premier ministre Daniel Johnson, décédé en 1968, et une autre au comté de Brome-Missisquoi. Trente ans plus tard, à la faveur d'une autre réforme de la carte, les électeurs de Roxton Pond rejoignaient, à leur tour, ceux de Johnson. Mais malgré un territoire disséqué, le nom de Shefford restait toujours accolé à l'une des 125 circonscriptions provinciales.

Depuis 179 ans, le comté de Shefford est vivement lié à l'histoire régionale. Le faire disparaître de l'horizon électoral provincial anéantirait donc l'héritage politique de tous ceux qui, depuis 1829, y ont exercé le rôle de député. Les Tancrède Boucher de Grosbois, William Bullock, Armand Russell, Roger Paré et sans oublier Bernard Brodeur, qui ont porté le flambeau au nom de la démocratie.

L'histoire du comté de Shefford révèle aussi la vigoureuse personnalité de ses électeurs, leur façon particulière de voir le monde et de voguer à contre-courant des pensées populaires, tout en cultivant une grande allégeance envers leurs élus. Avec la disparition de mon comté de Shefford, c'est ce patrimoine politique et humain qu'on enterrerait.

GÉOGRAPHIQUE

Notre Comté de Shefford, premier et plus ancien regroupement administratif de cette province, pourrait être rayé de la carte électorale!

Tout le monde combat les changements drastiques, et même si on comprend que la refonte de la carte électorale, comme la modification du mode de scrutin, bien plus urgente d'ailleurs, sont des choix nécessaires. Je suis néanmoins contre l'idée à la révocation de Waterloo, du Canton de Shefford et de Warden et de la dissolution du Comté de Shefford, et surtout à l'idée du transfert d'appartenance, pour que nos municipalités soient arbitrairement annexées au Comté de Johnson.

À part être le patronyme de trois premiers ministres de la même famille, le nom de Johnson, auquel on veut nous annexer, ne nous dit rien (soyez assuré que je n'ai rien contre Acton Vale, et toutes autres municipalités de ce comté), mais nous ne nous reconnaissons aucun lien avec ce territoire. La majorité des familles de Waterloo, Shefford et Warden, consommons, étudions et travaillons principalement à Waterloo, Granby, Bromont, sinon à Cowansville. Mais jamais dans les municipalités plus au nord (Comté de Johnson).

Je comprends que Granby ait augmenté en nombre depuis l'annexion de son Canton, qu'il y a un boom économique dans la majorité du territoire de la MRC de la Haute Yamaska. Bien que, si le nombre d'électeurs excède les quotas admissibles, alors que Johnson est en manque de voix, nous, citoyens ardent du Comté de Shefford, ne souhaitons pas y ajouter les nôtres pour une simple question de froide gymnastique comptable!

Veillez considérer que les municipalités de Waterloo, Shefford et Warden, géographiquement, économiquement et historiquement, avec leurs 10 000 habitants, ont gagné leur place dans le Comté de Shefford et fournissent largement leur part d'oxygène, d'inspiration et de revenus à l'économie locale. Nous soumettre à une disposition illogique, après tant d'années de coopération somme toute harmonieuse, (même si ces municipalités resteront dans la MRC de la Haute Yamaska si un autre député nous administre, s'il est d'un autre parti, ça n'aidera sûrement pas à la gestion des personnes et des ressources du territoire).

Comme toutes ces dénominations et divisions sont complexes! C'est encore plus hermétique et notre désir légitime de création d'une éventuelle nouvelle région administrative, et du maintien de notre comté serait un choix bien plus logique.

EXCEPTION À LA RÈGLE

La Loi électorale du Québec stipule que le découpage de la carte électorale est basé sur le principe de la **représentation effective**:

- D'une part, l'électeur doit avoir **accès** à son député;
- D'autre part, le député doit accomplir ses rôles de législateur et d'ombudsman auprès de ses électeurs.

Deux critères principaux guident le découpage:

1. L'égalité du vote

Chaque circonscription doit compter un nombre à peu près égal d'électeurs. Ce nombre ne doit ni dépasser, ni être inférieur de plus de 25% à la moyenne des 125 circonscriptions québécoises.

2. Les communautés naturelles

Pour des raisons géographiques, démographiques et socio-économiques, certaines circonscriptions peuvent déroger à la règle de l'égalité du vote. La densité de population, la superficie, la configuration de la région, son accessibilité, le taux relatif de croissance, ainsi que les frontières naturelles et créées par l'humain sont certains des critères utilisés.

Le critère des communautés naturelles entre en conflit avec celui de l'égalité des votes, mais demeure l'une des principales justifications du découpage actuel de la carte électorale.

Il est impératif de justifier que les habitants électeurs de Shefford, selon les dernières statistiques, ont le droit de sauvegarder leur comté et leur propre député à l'Assemblée nationale. D'autant plus que le principe de la représentation effective énoncé plus haut, garantit aux citoyens un accès de proximité à leur député.

PISTE DE SOLUTION

Afin de dénouer l'impasse, qui semble se dessiner autour de la délicate question de la réforme de la carte électorale, il faut rechercher un compromis pour accroître la représentation des citoyens de la grande région montréalaise, tout en évitant de se mettre les régions à dos en réduisant leur nombre de circonscriptions.

Implantation d'un nouveau mode de scrutin

Il est hors de tout doute que le système électoral actuel n'est ni juste, ni équitable. Ainsi, le mode de scrutin majoritaire à un tour fera perdre 7 sièges à l'Assemblée nationale, aux régions rurales à faible démographie, au cours des prochaines années. Cela nuira à la représentation de leurs intérêts au Parlement.

Mentionnons que 12 circonscriptions sont en contravention avec la loi électorale, car leur nombre d'électeurs est plus de 25% au-dessus de la moyenne québécoise. De plus, 19 circonscriptions sont à la limite de l'illégalité puisque leur nombre d'électeurs varie entre 20% et 25% au-dessus ou au-dessous de la moyenne québécoise. Ces chiffres sont basés sur les données électorales de 2003.

Les disparités ne se résument pas à l'opposition entre régions urbaines et rurales, mais qu'elles existent aussi entre les régions rurales elles-mêmes. Voici un exemple pour illustrer mes propos:

- Le poids du vote d'un électeur de Lanaudière est de 35% inférieur à celui d'un électeur du Bas St-Laurent et de 65% inférieur à celui d'un électeur de la Gaspésie;
- Un électeur de Laval a 70% moins de pouvoir dans la détermination de la composition de l'Assemblée Nationale, qu'un électeur de la Gaspésie.

L'urgence de déposer un projet de loi instaurant les modalités du nouveau mode du scrutin m'apparaît opportun. Par exemple, le modèle suggéré par le comité citoyen de la Commission Spéciale sur la Loi Électorale (CSLE) et étudié de manière détaillée par le Directeur Général des Élections du Québec, serait une option non-négligeable.

La Commission de la représentation électorale serait en mesure de recouper la carte électorale, sans réduire la représentation, ni le poids politique des régions périphériques, de façon aussi draconienne.

En adoptant un tout nouveau mode de scrutin, la réduction des sièges territoriaux serait dispersée à travers tout le Québec et il y aurait une compensation effectuée pour tous les électeurs au moyen d'un deuxième vote sur le bulletin.

Il est clair que cette tendance d'enlever des sièges des régions périphériques au profit des régions en croissance démographique continuera, selon les données fournies par l'Institut des statistiques du Québec. Le gouvernement a l'obligation morale de mettre ses intérêts propres de côté pour s'assurer que tous les québécois et québécoises soient représentés de manière effective. Le gouvernement doit donc procéder le plus rapidement possible aux changements du mode de scrutin.

Trois organisations citoyennes, intéressées par la question de la réforme du mode de scrutin, ont fait consensus sur un possible mode de scrutin pour le Québec et interpellent les partis politiques, afin qu'ils se prononcent sur cette proposition. Il s'agit de l'Association pour la revendication des droits démocratiques (ARDD), du Collectif Féminisme et Démocratie (CFD) et du Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec (MDCQ).

Cela fait déjà plusieurs décennies que l'on en parle. Consultation après consultation, promesse après promesse, tour à tour, les partis politiques se sont prononcés en faveur d'une réforme et ils ont tous pris l'engagement de la réaliser. Présentement, aucun d'entre eux n'agit sur cette question. Est-ce que l'on va continuer d'ignorer les intérêts de la population?

L'implantation d'un modèle qui assurerait que tous les votes contribuent à la sélection des élu(e)s, permettant un véritable pluralisme politique et une meilleure représentation de la diversité à l'Assemblée Nationale, qu'il s'agisse des régions, des femmes ou de la diversité ethnoculturelle est nécessaire. De plus, dans un rapport déposé le 21 décembre 2007, le Directeur général des élections a validé la faisabilité d'un de ces projets de nouveau mode de scrutin. Il m'apparaît qu'il ne manque plus que la volonté politique d'agir.

La réforme de la carte électorale, telle que proposée par le gouvernement ne règlera rien au problème de représentation des régions, puisque les tendances démographiques sont là pour demeurer.

La seule solution pour les régions réside dans une réforme globale qui leur donne une place réelle et qui leur permet de défendre leurs priorités en tant que régions.

Il faut maintenant que l'ensemble des partis politiques en place se concertent sur une nouvelle méthode de scrutin et prennent des engagements fermes face à la population.

L'immobilisme du gouvernement n'a plus sa place. Il faut modifier le système électoral pour y instaurer des éléments de proportionnalité.

La conséquence directe de ne pas avoir un changement du mode du scrutin, tel que promis, est la perte de sièges pour les régions périphériques au profit des régions métropolitaines et leurs banlieues.

Le gouvernement préfère cette voie, avec ses conséquences prévisibles, au lieu de déposer un projet de loi instaurant les modalités du nouveau mode du scrutin.

Donnons les outils à la Commission de la représentation électorale pour qu'elle puisse être en mesure de recouper la carte électorale de façon à assurer aux régions une représentativité équitable. En adoptant le nouveau mode de scrutin, la réduction des sièges territoriaux serait dispersée à travers tout le Québec et il y aurait une compensation effectuée pour tous les électeurs au moyen d'un deuxième vote sur le bulletin.

En effet, en optant pour le statut quo, le gouvernement choisi de forcer la Commission de la représentation électorale à faire la quadrature du cercle afin de continuer la mainmise sur la représentation électorale, par les partis politiques traditionnels.

Si nous ne modifions pas cette méthode dans un avenir rapproché et continuons de l'accepter, cette tendance d'enlever des sièges des régions périphériques au profit des régions en croissance démographique continuera, selon les données fournies par l'institut des statistiques du Québec. Le gouvernement a l'obligation morale de mettre ses intérêts propres de côté pour s'assurer que tous les québécois et québécoises soient représentés de manière effective. Le gouvernement doit donc procéder le plus rapidement possible aux changements du mode du scrutin en place une fois pour toute.

Pouvons-nous espérer un consensus ?

Encore une fois, la révision de la carte électorale québécoise aura servi de déclencheur à un épisode de la crise sur l'évanescence du poids politique des régions en décroissance démographique.

Les manières d'habiter le monde et d'habiter les territoires évoluent, mais les modes de représentativité électorale sont basées sur des principes qui ont plus de 100 ans et qui ne peuvent plus saisir adéquatement la réalité mouvante de la mondialisation actuelle et de l'habitat à géométrie variable.

Il n'y a pas eu de réforme substantielle de nos institutions démocratiques depuis le premier gouvernement Lévesque, à la fin des années 70. Il est urgent que l'on s'attaque à cette tâche pour revitaliser la démocratie québécoise. La tentative prometteuse des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques de 2002-2003 a vite été mise sur une tablette, autant par le gouvernement Charest que par l'opposition péquiste.

Ce qui me déçoit, c'est la difficulté d'en arriver à un consensus entre les partis, notamment parce qu'il n'y a pas de concordance sur les modalités de la réforme. Le consensus entre les trois partis, dit simplement, est chose impossible. Il est en effet impossible que les trois partis représentés en chambre aient des intérêts convergents sur cette question, politiquement très délicate, puisque les intérêts des uns vont systématiquement à l'encontre des intérêts des autres.

La carte électorale n'est que l'image d'un système électoral désuet qui ne sert plus les intérêts démocratiques de la population du Québec. Au lieu de s'attaquer au problème global, le gouvernement en place laisse le Directeur général des élections procéder à cet exercice qui ne peut conduire qu'à une solution à court terme. Le déclin démographique de certaines régions est là pour demeurer et, en réglant à la pièce ce type de problème, on ne fait que colmater temporairement la plaie. Ce qu'il faut, c'est revoir globalement le système électoral (le mode de scrutin, la carte électorale, etc...) pour se doter d'un modèle répondant véritablement à nos besoins d'aujourd'hui.

Une refonte purement arithmétique de la carte ne pourra jamais arbitrer ces différentes problématiques. D'autres solutions sont possibles si on se donne la peine de les étudier...

Je profite du passage de la Commission dans cette région du Québec pour relancer le débat public sur la nécessité d'une réforme du mode de scrutin, en lien avec une nouvelle carte électorale cohérente. Il ne suffit pas que les gens des régions disent qu'ils ne veulent pas perdre leurs comtés et il ne suffit pas non plus que les gens des villes affirment vouloir en gagner! Il faut envisager le problème autrement et globalement.

Le temps est venu de dénoncer l'immobilisme du côté des dirigeants politiques et l'attitude des partis représentés à l'Assemblée Nationale, qui refusent de s'attaquer au véritable problème de la réforme du mode de scrutin, parce que la situation actuelle les sert bien.

Je termine mes revendications ainsi, l'heure est donc venue pour que les citoyens prennent le relais. À eux d'agir maintenant ! Mais qui leur permettra ?